

## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

En application des dispositions de l'article L.123-19 du Code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée sur la procédure de constatation des limites du domaine public maritime et des lais et relais de la mer sur la commune de Grand-Fort-Philippe.

### **Objet de la consultation :**

En application des articles R.2111-4 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, un dossier de constatation des limites du domaine public maritime et des lais et relais de la mer est établi par le service de l'État chargé du domaine public maritime.

Le dossier de constatation vise à fournir les données techniques et réglementaires permettant au service de l'État chargé du domaine public maritime à fixer la limite du domaine public maritime sur la commune de Grand-Fort-Philippe.

Ce dossier de constatation fait l'objet d'une participation du public par voie électronique, selon les modalités prévues par les articles L.123-19 et R.123-46-1 du Code de l'environnement.

Les limites du domaine public maritime et des lais et relais de la mer seront constatées par arrêté préfectoral.

### **Durée de la consultation électronique :**

La consultation du public sur le dossier de constatation des limites du rivage de la mer, des lais et relais de la mer est ouverte du :

03 avril 2023 au 02 mai 2023 inclus.

### **Modalités de la consultation :**

Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier peut être consulté sur le site internet [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) « Les services de l'État dans le Nord » rubrique « Politiques-publiques/Mer-et-littoral/Domaine-Public-Maritime/Délimitation domaine public maritime »).

Le dossier pourra, sur demande, être mis en consultation sur support papier au sein des locaux de la sous-préfecture de Dunkerque (27 rue Thiers – 59140 DUNKERQUE), conformément à l'article L.123-19 – II du Code de l'environnement.

Le public pourra adresser ses observations ou questions par :

- courriel à l'adresse suivante : [ddtm-dmlni@nord.gouv.fr](mailto:ddtm-dmlni@nord.gouv.fr) jusqu'au 02 mai 2023 inclus ;

- voie postale à l'adresse suivante : direction départementale des territoires et de la mer du Nord – Délégation à la mer et au littoral – 30 rue l'Hermitte – 59140 DUNKERQUE.

Toute observation transmise après la clôture de la participation du public ne pourra être prise en considération.

Une synthèse des observations et des propositions sera rédigée à l'issue de cette participation et mise en ligne sur le site internet : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) « Les services de l'État dans le Nord » rubrique « Politiques-publiques/Mer-et-littoral/Domaine-Public-Maritime/ Délimitation domaine public maritime »).

Le public est informé par la mise en ligne de cet avis ainsi que par son affichage à la mairie de Grand-Fort-Philippe (1, rue Jules-Merlin-Lavallée – 59153 - Grand-Fort-Philippe).